

Journées d'Étude

Retour sur les Journées d'Étude de Poitiers

Retour sur les Journées d'Étude de Poitiers et la situation des CMPP

Sylvie MESCHINE, Catherine GAUVIN, FOF-Bretagne

Nous étions quelques orthophonistes salariées à assister aux Journées d'Étude de la FOF les 23/24 septembre derniers à Poitiers, c'est toujours un grand plaisir de se retrouver, d'approfondir nos réflexions et de savourer des interventions de grande qualité.

Nous avons en particulier de grandes attentes concernant l'état des lieux et le débat d'idées sur le thème de « la place de l'orthophoniste dans le tissu social et médico-social actuel, la place de notre éthique de soin face aux nouvelles pratiques : télésoin, PPSO (Plateforme Prévention Soins Orthophoniques), exercice coordonné au sein des MSP (Maison de Santé Pluri-professionnelle), CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé), PCO (Plateforme de Coordination et d'Orientation), désertification des postes salariés », annoncés dans le programme.

Le déploiement et le succès des CPTS et des MSP est certainement une ouverture et une richesse pour les orthophonistes libérales isolées dans des régions sinistrées, pour répondre aux situations complexes qui demandent du temps de coordination avec plusieurs professionnels du soin. Notre crainte est que la politique actuelle ne fasse progressivement glisser le travail institutionnel vers des prises en charge multiples en libéral. Coordination n'est pas forcément synonyme de réflexion pluridisciplinaire. Ces nouveaux dispositifs masquent le délabrement du service de soin hospitalier en CMP, des instituts médico-éducatifs, la disparition des Réseau d'Aide de l'Éducation Nationale, les nouvelles directives imposées aux CMPP...

Un débat a eu lieu, qui a mis en évidence qu'il n'y avait pas une mise en concurrence entre orthophonistes salariées et orthophonistes libérales, mais au contraire, un désir de défendre conjointement les institutions de soin pour qu'elles puissent assurer leur mission auprès de la population en attente de prise en charge globale et adaptée. Une personne de l'assistance a exprimé en aparté pendant la pause son étonnement d'apprendre que tous les CMPP n'avaient pas été transformés en plate-forme.

Qu'en est-il des CMPP qui se sont battus en Nouvelle Aquitaine face à un cahier des charges de l'ARS qui semblait contraire à leur éthique ? Nous savons que selon l'association gestionnaire et l'orientation de la double direction (médicale et administrative), les équipes ont été plus ou moins contraintes, qu'il y a eu des départs, des remaniements...

En Bretagne, des professionnels s'inquiètent et se mobilisent face à des injonctions à venir qui pourraient dénigrer nos pratiques respectant l'humain et la singularité des sujets reçus. Comment s'y préparer, se défendre, apporter des arguments ?

Journées d'Étude

Retour sur les Journées d'Étude de Poitiers

Un collectif s'est créé avec pour première initiative la rédaction d'une charte.

Actuellement nous sommes 77 signataires de la charte – dont la FOF-Bretagne – et environ 120 adhérents à la liste de diffusion (majorité de salariés thérapeutes, médecins et directeurs de CMPP).

Suite à ce premier mouvement fédérateur, voici les principales actions du collectif depuis sa création :

- Des réunions en visio organisées régulièrement, en moyenne une fois par mois et deux réunions en présentiel, une en 2021 et une en septembre 2022 à Carhaix dans le Finistère.
- Des rencontres avec d'autres collectifs d'autres régions et des liens avec ces autres collectifs, une veille et des transmissions régulières des nouvelles informations recueillies.
- Plusieurs rencontres auprès de représentants politiques : sénateurs, députés et maires.
- Élaboration d'un texte transmis au Ministère de la Santé lors de la mobilisation du 18 novembre 2021 « Appel de la Convention Nationale du 25 septembre 2021 pour la défense du médico-social, de la psychiatrie et de l'accès au soin pour tous » devant le Ministère de la Santé.
- Rencontre avec le directeur des ARS du Finistère à l'occasion d'une mobilisation à Quimper le 10 juin 2021.

Le collectif a reçu le soutien d'une députée du Finistère, Madame Le Feu, qui a rédigé une lettre co-signée par 4 députés des quatre départements bretons à l'attention de Monsieur Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, le 21 septembre 2021, afin de relayer nos questions et inquiétudes. Madame Le Feu nous a transmis la réponse du ministre en février 2022, cette réponse a alimenté notre inquiétude quant à l'évolution du travail thérapeutique et ainsi, l'avenir des CMPP.

Le collectif a alors décidé de réagir à ce courrier, une longue argumentation a été élaborée en réaction et transmise au ministre le 11 avril 2022. Ces échanges de courriers ont été diffusés à l'ensemble des équipes et directions des CMPP en Bretagne.

Lors de la dernière réunion du regroupement des directeurs administratifs et médicaux des CMPP bretons qui a eu lieu à Brest le 3 octobre 2022, le collectif a été convié par la coordinatrice et a pu présenter et faire part des différentes actions du collectif. Lors de cette réunion, a été relayée l'information concernant le colloque « Les CMPP : et demain ? » organisé par la sénatrice Madame Cohen (ancienne orthophoniste) au Sénat le 10 octobre dernier. Trois personnes du collectif se sont déplacées et des retransmissions en visio-conférence ont pu s'organiser dans les différents CMPP afin que les équipes puissent y participer.

Journées d'Étude

Retour sur les Journées d'Étude de Poitiers

Les actions se poursuivent. Madame Cohen nous encourage à rencontrer les sénateurs et autres élus locaux dans nos circonscriptions. Un projet de rencontres thématiques avec des représentants d'associations de parents est en cours. Des contacts ont été pris avec des représentants régionaux et départementaux de l'UNAFAM (Union Nationale des Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques) du Finistère ainsi qu'avec l'association de parents d'enfants autistes « La main à l'oreille ».

Aussi, dans les perspectives à venir, nous envisageons de prendre contact avec Madame C. Bouffartigues la réalisatrice du film « Loup y es-tu ? », documentaire tourné au sein du CMPP Claude Bernard à Paris qui devrait sortir en salle en 2023. Des soirées-débats pourraient être organisées.

Contacts :

- orthophonistes en CMPP membres du collectif de défense des CMPP bretons : collectif.cmpbzh@gmail.com
- page facebook : Collectif de Défense des CMPP de Bretagne

Journées d'Étude

Retour sur les Journées d'Étude de Poitiers



COLLECTIF DE DÉFENSE DES CMPP DE BRETAGNE Charte fondatrice

Du soin psychique pour tous les enfants et adolescents -Le libre choix de nos orientations de travail

Les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) sont des établissements médico-sociaux qui proposent des consultations et des soins ambulatoires à des enfants et des adolescents de 0 à 20 ans, en lien avec leur entourage familial. Ils sont non sectorisés et permettent le libre accès aux soins. Ils proposent :

- un accueil sans discrimination
- une palette étendue des âges, des difficultés (psychiques, scolaires...) des enfants et des adolescents
- une implantation à proximité
- une capacité d'accueil souple
- un fonctionnement en équipe pluridisciplinaire
- des demandes de consultations à l'initiative des parents, ou du tuteur légal
- un travail en réseau avec d'autres institutions (écoles, hôpital, CDAS, ect...)
- un rôle actif dans l'intégration, le lien social et scolaire
- un financement par l'assurance maladie

Dans le cadre des réformes que connaît depuis des années le soin psychique, tant psychiatrique, pédopsychiatrique, que médico-social, nous sommes alertés par tous les décrets et lois qui apparaissent et :

- qui semblent ignorer la notion de souffrance psychique.
- qui semblent ignorer nos spécialités et nos déontologies, qui font de nous des professionnels du soin psychologique, orthophonique, psychomotricien, psychiatrique, assistantes sociales...), nous permettant de repérer les difficultés que présentent les enfants et les adolescents, et d'accueillir la parole des parents qui viennent à notre rencontre.
- qui semblent ignorer les temps de la réflexion d'équipe, qui permettent d'être au plus près des difficultés de l'enfant et de sa famille grâce aux regards croisés.
- qui semblent bafouer le professionnalisme de notre approche clinique.

- ⚠️ Nous sommes alertés par les modifications que le ministère cherche à nous imposer à vitesse accélérée, sous couvert d'un accueil indusif, ignorant la pluralité et la complexité des pathologies.
- ⚠️ Nous sommes alertés par une injonction à un changement de nos approches thérapeutiques, annulant notre connaissance et expérience du terrain ainsi que notre professionnalisme.
- ⚠️ Nous sommes alertés par cette transformation réductionniste à un rôle de rééducateur de la personne humaine, ignorant notre approche globale au plus près du patient et de sa famille.
- ⚠️ Nous sommes alertés par cette temporalité thérapeutique ignorant le passé, le présent et l'avenir de nos patients.
- ⚠️ Nous sommes alertés par la dimension de rentabilité qui envahit le champ du soin psychique : pour nous l'économie se doit d'être au service du soin et non l'inverse!
- ⚠️ Nous sommes alertés par l'urgence avec laquelle le gouvernement cherche à mettre en œuvre cette transformation de notre outil de travail, ne tenant pas compte des enjeux de la prise en charge de la souffrance psychique, alors même que l'actualité souligne l'importance du soin psychique au service de la population...

Journées d'Étude

Retour sur les Journées d'Étude de Poitiers

C'est pour tout cela que nous créons le collectif de défense des CMPP de Bretagne

À l'image d'autres collectifs qui se sont créés dans d'autres régions, nous souhaitons défendre cet outil formidable qu'est le CMPP, qui nous a été transmis, le préserver et le protéger d'une société avide de vitesse et de rentabilité, au détriment d'un soin adapté aux sujets: enfants, adolescents et leurs familles. En Nouvelle-Aquitaine, les CMPP ont été transformés, du jour au lendemain, en plateformes de dépistage et de diagnostic au sein des écoles, plateformes destinées à repérer les enfants présentant des troubles neuro-développementaux et laissant de côté des milliers d'enfants en souffrance psychique. En Auvergne-Rhône-Alpes, la durée des prises en charge en CMPP est désormais limitée dans le temps. Une durée de 2 ans maximum doit être visée. Chez nous, en Bretagne, une étude va débuter afin de redéfinir le rôle et l'offre des services des CMPP. Nous sommes inquiets. Nous, soignants, nous défendons l'accès au soin gratuit pour tous, aussi longtemps que nécessaire.

Nous souhaitons notamment, par la voix de ce collectif, dire :

- NON !...** au tri des enfants allant vers une prise en charge exclusive de certains troubles, notamment neuro-développementaux.
- NON !...** à une médecine à deux vitesses, obligeant les patients ne présentant pas de troubles spécifiques désigné par l'état, à se diriger vers des soins en libéral payants.
- NON !...** au morcellement des soins qui obligerait les familles à consulter divers praticiens dans des lieux différents.
- NON !...** à la mise en place de plate-formes qui transformerait les professionnels en de simples diagnosticiens.
- NON !...** à une articulation à la plateforme qui nous réduirait à des prestations ré-éducatives.
- NON !...** à cette ignorance de la complexité de la souffrance psychique pour les enfants, adolescents et leurs familles.
- NON !...** au glissement entre le secret partagé et la levée du secret professionnel dans la prise en charge thérapeutique

Nous défendons

- La spécificité des CMPP pour un accueil de tous de 0 à 20 ans en tant que lieu de soin psychique, distinct de l'hôpital et du milieu scolaire.
- Un accueil dans un lien contenant, différencié des autres institutions.
- La pluralité des offres thérapeutiques.
- La légitimité pour nos patients de choisir le lieu de soin auquel ils veulent s'adresser et les orientations théoriques des professionnels qui leur correspondent.
- Le respect de la confidentialité garantie par le secret professionnel qui opère comme fonction thérapeutique.



Suivez-nous sur notre page : Collectif de Défense des CMPP de Bretagne